

Martaud pour fourniture de produits pharmaceutiques s'élevant à 2.950 frs.

Sur que la dépense sera mandatée sur le Chapitre XXXI du Budget "Dépenses Impériales"

Adopté.

14) Abonnement. Le Conseil Municipal.

Sur l'avis de la commission des finances.

Sur le mémoire présenté par Balans Hebdomadaire pour abonnement à cette publication du 15.11.53 au 15.11.54.

déjà de

- d'autoriser le règlement de l'abonnement de Balans Hebdomadaire pour abonnement à cette publication du 15.11.53 au 15.11.54 se montant à 12.800 frs.

- que la dépense sera mandatée chapitre XXXI Dépenses Impériales.

Adopté.

15) Paiement d'honoraires Le Conseil Municipal

Sur l'état de frais présentés par M^o Goffroy, Suisse à Rajan

Sur l'avis de la commission des finances.

autorisé.

- le paiement de la somme de 9429^{frs}, due à M^o Goffroy, pour somme frais à des collaborateurs de la Cité Industrielle.

- dit que la dépense sera mandatée Chapitre XX aut 5 "Emorarios d'Arrués et d'apréals"

de

seconde
laissé étant
proposé à
un

approuvé 1971
55076

maître de
le aux
us.
de

approuvé 1971
55077

font de
de mat-